

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DAC 609 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Annie Girardot 4 rue du Foin à Paris (3e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Annie Girardot 4 rue du Foin (3^e) ;

Vu l'avis du conseil du 3e arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Annie Girardot 4 rue du Foin (3^e).

Article 2 : Est approuvée la proposition de Monsieur le Maire de Paris tendant à surseoir au délai de dix ans imposé pour rendre hommage sous cette forme à une personnalité.

Article 3 : Le texte de la plaque est : Ici a vécu la comédienne Annie Girardot 1931-2011

Article 4 : La dépense correspondante, estimée à 1 048 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.